



**Opinion du Comité d'action de Parc-Extension (CAPE)
Office de consultation publique de Montréal (OCPM)
« Projet de Ville : vers un plan d'urbanisme et de mobilité »
28 septembre 2022**

Le Projet de ville indique que des efforts devront être déployés pour préserver l'abordabilité du parc locatif montréalais, puis mentionne le droit de préemption et le Règlement pour une métropole mixte comme des outils pour atteindre cet objectif (p. 130).

Nous pensons que le droit de préemption doit être complété par des démarches actives de la Ville auprès des propriétaires de terrains ciblés, ainsi qu'une augmentation significative du budget alloué à l'achat de terrains, afin d'accélérer les acquisitions à des fins de logement social. La Ville devrait se doter de nouveaux leviers financiers pour mener ses propres projets de logement social, tant avec des constructions neuves qu'avec des achats-rénovations et des achats simples, en évitant ainsi la dépendance au développement immobilier privé supposée par le Règlement pour une métropole mixte.

Des mesures supplémentaires doivent aussi être développées pour protéger le parc locatif existant. Les arrondissements devraient interdire le logement touristique offert par des plateformes telles que AirBnB, et ils ne devraient pas émettre des permis de rénovation sans s'assurer, au préalable, que le droit des locataires au maintien dans les lieux sera protégé.

Nous invitons la Ville à se donner les moyens d'intervenir plus rapidement dans les immeubles avec des problèmes d'insalubrité, afin que les locataires aient accès à des logements à la fois abordables et décents.

Finalement, nous pensons que Montréal devrait devenir une véritable ville solidaire en s'assurant que les logements sociaux sur son territoire soient accessibles à tous et à toutes, peu importe leur statut.

Salutations cordiales,

Amy Darwish
Coordonnatrice

Emanuel Guay
Chercheur associé

André Trépanier
Responsable des droits des locataires